

Delémont, le 4 février 2022

Consultation publique :

PLAN DIRECTEUR REGIONAL A L'EXAMEN PREALABLE

Animée du respect de la nature et consciente de la responsabilité de l'homme à son égard, Pro Natura Jura, forte de ses 1700 membres, se consacre à la préservation des bases naturelles essentielles à la vie. Elle a donc tout particulièrement pour buts de :

- protéger la nature, afin de conserver et de favoriser la diversité des espèces animales et végétales et leurs habitats ;
- conserver des formations géologiques particulières, eu égard à la responsabilité de l'homme vis-à-vis de la nature ;
- protéger le paysage, afin d'assurer la sauvegarde de sites particuliers par une utilisation qui respecte le caractère ;
- protéger l'environnement, afin de préserver les bases naturelles de l'existence de l'homme, comme le sol, l'air et l'eau, des effets nuisibles des activités humaines.

C'est avec ces objectifs que nous vous soumettons ci-après notre position sur la consultation en objet. Nous vous remercions par avance de sa bonne réception et de la prise en compte de nos suggestions et remarques.

Au nom du Comité de Pro Natura Jura,

Nicolas Comment, collaborateur scientifique, nicolas.comment@pronatura.ch.

Date et signature : Delémont, le 4 février 2022



Préambule

En 2022, tous les voyants sont au rouge en matière d'environnement. Les effets des activités humaines sont indéniables. Les résultats d'études démontrent un effondrement de la biodiversité, notamment concernant les oiseaux, les amphibiens et les insectes. La biodiversité est impactée et fragilisée partout, y compris dans le district de Porrentruy. Le réchauffement climatique est déjà une réalité dans nos régions et les exemples nationaux et internationaux sont nombreux, comme l'avaient prédit les scientifiques du GIEC depuis longtemps.

Aussi, il est consternant et déprimant de constater qu'une entité telle que le SIDP ne présente qu'une réflexion économique et touristique pour ce PDR, sans aucune **stratégie** globale ni sectorielle. Le paysage et la biodiversité sont tout simplement oubliés dans cette étude. Les risques et enjeux pour la population des problématiques environnementales complexes ne sont tout simplement pas abordés (préservation des espèces, milieux, eau, restauration, risques, impacts sur la santé, état et conservation des ressources, réchauffement global et en particulier dans les agglomérations, consommation, etc.). Cette façon de procéder est digne d'une autre époque, les grandes cités ont d'ores et déjà pris des mesures pour réfléchir autrement sur l'avenir de leur région et de la planète. Il est grand temps que les autorités prennent leurs responsabilités envers les générations futures qui, aujourd'hui, se sentent en danger et demandent qu'on se soucie – et vite – d'elles et de leur avenir !

Gouvernance

Soutenez-vous le rôle du SidP en tant qu'organe de coordination pour les projets d'importance régionale (zones AIC et AIR, réhabilitation de l'habitat dans les centres anciens, friches, etc.) ?

Pro Natura Jura estime nécessaire que les projets d'importance régionale soient coordonnés par une institution supracommunale dans l'état actuel du système institutionnel. Toutefois, Pro Natura Jura juge que l'évolution des tâches confiées au SIDP nécessite une refonte des statuts du syndicat pour lui conférer davantage de légitimité démocratique. A cet égard, les statuts de l'agglomération de Delémont pourraient être une base de discussion. Dans la même optique, la question d'une fusion des communes se pose à nouveau.

Du point de la gouvernance du PDR, Pro Natura Jura regrette fortement que le PDR soit soumis à la population sous cette forme-ci (en fin de processus, dans un délai de consultation très court, comportant des congés de l'administration, une mise en ligne des documents le 1^{er} janvier, pas de présentation active à la population [exposition, présentation en assemblée communale, site internet ad hoc, etc.]). Pro Natura Jura doute d'ailleurs fortement que ce mode de faire respecte pleinement l'article 4 LAT.

Etes-vous d'accord avec le développement d'un incubateur d'entreprises, géré par le SIDP, dans le secteur de la gare de Porrentruy ?

Sans avis.

Soutenez-vous qu'une réflexion énergétique soit menée à l'échelle régionale ?

Pro Natura Jura estime prioritaire qu'une réflexion soit entamée sur la réduction de la consommation d'énergie à l'échelle du district avant d'entreprendre quelque discussion que ce soit sur la production d'électricité. Ainsi, nous pensons notamment à l'isolation des bâtiments, par exemple en fixant l'objectif de l'assainissement de tous les bâtiments d'habitation et de travail à l'horizon 2035. Il est important d'exiger le recours aux énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments, entre autres en mettant l'accent sur l'énergie thermosolaire, le chauffage à distance ou la géothermie. Les pompes à chaleur air/eau ne sont pas à considérer dans cette optique.

Pro Natura Jura promeut également prioritairement la pose de panneaux solaires sur les surfaces bâties existantes, à l'instar des tours de Centre Ajoie. A ce titre, le SIDP pourrait entamer des processus pour créer une coopérative citoyenne, à l'exemple de la coopérative [coopsol](#). L'obligation d'installer des panneaux solaires sur l'ensemble des surfaces adéquates devraient également être inscrites dans les législations communales.

Pro Natura Jura demande des économies d'énergie dans l'éclairage public, par exemple par l'extinction des lampadaires de 21h00 à 6h00 l'hiver et de 24h00 à 5h00 l'été, ce qui va dans le sens de la lutte contre la pollution lumineuse.

Le SIDP pourrait également faire la promotion du programme [Cepar](#).

Urbanisation

Approuvez-vous le développement résidentiel proposé ?

L'augmentation de 1750 habitants pour la période 2015 à 2030 est largement au-delà de toute espérance et n'est plus d'actualité – on est également en droit de se poser la question de savoir si la population partage cette perspective de croissance démographique. Alors que le rapport explicatif précise que « globalement, une relative stabilité de la population a pu être observée durant les 15 dernières années, oscillant entre environ -1 % et + 2 % », nous ne parvenons pas à comprendre que la fiche Urbanisation prévoie une telle croissance. Le mémento statistique 2021 indique d'ailleurs une diminution constante de la population ajoutée ces dernières années : 2017 – 24'573 habitants ; 2018 – 24'440 habitants ; 2019 – 24'398 habitants et 2020 – 24'276, soit une diminution moyenne de 3 ‰/an. Nous avons réellement de la difficulté à voir de quelle manière le PDR parviendra à modifier cette tendance.

Il est également à relever que la très grande part de la croissance démographique observée dans les villages d'Alle, de Cornol ou encore de Courgenay est due à des ajoulotés et ajoulots qui changent de domicile ; ces migrations internes au district de Porrentruy créent des déséquilibres démographiques entre villages que le PDR n'abordent pas.

Pour ces deux points, Pro Natura Jura refuse ce type de développement et demande donc que le PDR vise réellement une densification qualitative et proche des transports publics à forte cadence en adéquation avec l'évolution récente de la population. Nous précisons ici qu'une densification de qualité signifie la rénovation des bâtiments existants et le maintien des espaces verts, particulièrement des vergers haute-tige. Avec une diminution constante de la population, la zone à bâtir ne doit plus augmenter ! Nous recommandons d'ailleurs vivement que le SIDP se dote d'une **stratégie** pour valoriser les logements existants, particulièrement pour les localités à vacance très élevée à l'exemple de Porrentruy. Dans cette optique, nous sommes favorables au développement d'une réglementation communale ou cantonale « clause du besoin » qui obligerait les promoteurs à prouver la nécessité de leur projet (clause du besoin) et qui permette ou oblige les autorités de refuser des projets si le taux de vacance est trop élevé.

Finalement, nous demandons que les règlements communaux soient complétés pour favoriser la plantation d'arbustes indigènes dans les haies des particuliers.

Soutenez-vous la réalisation d'appartements adaptés dans les différentes communes du district ?

Sans avis.

Approuvez-vous le développement économique proposé ? Les secteurs retenus voués à devenir des zones d'activités d'intérêt régional (AIR) vous semblent-ils opportuns ?

Pro Natura Jura s'oppose aux secteurs proposés. Pro Natura Jura relève l'absence de **stratégie** sur les zones d'activités régionales ; quelles sont les entreprises jurassiennes ayant des besoins de s'étendre ? quels sont leurs besoins actuels et futurs ? idem pour les entreprises extérieures au canton. De même, se pose également la question du type d'entreprises visées ; vise-t-on des entreprises de stockage – type Gefco – ou celles qui créent une plus-value conséquente sur le territoire ? des entreprises de combien d'EPT ? Dans cette optique, nous incitons le SIDP à adopter une démarche semblable à celle qui a prévalu à la construction de la zone innodel sur la commune de Courroux. Ce site accueille spécifiquement un type d'entreprise à haute valeur, en l'occurrence des activités dédiées aux nouvelles technologies et aux sciences de la vie.

Aussi longtemps que le SIDP ne se dote pas d'une **stratégie** d'implantation validée par les législatifs, il ne fait pas sens de vouloir ainsi dessiner des zones AIR sur une carte. Nous relevons à ce propos que les zones dessinées sont très souvent des ellipses grossièrement dessinées qui ne délimitent pas clairement le périmètre d'urbanisation prévu. Nous demandons donc que ces périmètres soient clairement définis déjà à ce stade-ci. Nous ne tolérons pas des périmètres indicatifs.

De plus, Pro Natura Jura relève que les sites prévus sont immenses ; le paysage en sera irrémédiablement changé. Pro Natura Jura voit donc d'un très mauvais œil la disparition de tant de très bonnes terres agricoles. Pro Natura Jura se questionne également sur l'accessibilité en transport public à forte cadence pour les sites proposés et demande que cette partie du PDR soit complètement revue.

Finalement, Pro Natura Jura refuse que la plaine de Courtedoux soit appelée à être construite. Il s'agit d'un site important pour la biodiversité, particulièrement pour les oiseaux – cigognes, aigrettes, hérons, vanneaux huppés, mouettes notamment et pour les amphibiens. Ce paysage, le Creugenat, son lit et les nombreuses résurgences, est à conserver et à valoriser pour lui-même et avec le patrimoine géologique régional. Les particularités géologiques de ce secteur semblent avoir été oubliées. Nous demandons donc au SIDP d'intégrer le patrimoine géomorphologique dans sa réflexion ([lien](#)). Nous en profitons pour rappeler que la construction de l'aérodrome de Bressaucourt a été rendu possible avec la promesse que la plaine de Courtedoux soit maintenue en zone agricole extensive. D'autres lieux méritent également d'être conservés et d'y renforcer les mesures en faveur de la biodiversité, à savoir (1) le site de Rière-les-vergers à Courgenay (fig. 5), (2) le Voyeboeuf-Est où la dalle calcaire accueille une flore rare et (3) l'Oiselier (fig. 10) qui est situé à proximité immédiate du site d'importance nationale des batraciens et sur un couloir de migration.

Etes-vous d'accord avec les sites retenus en matière de développement d'infrastructures sportives et de loisirs d'intérêt régional ?

Oui, à la condition que ceux-ci soient impérativement prévus dans une zone à bâtir actuelle conforme à la LAT en vigueur.

Tourisme

Etes-vous d'accord avec le développement touristique proposé ? Les pôles touristiques régionaux identifiés sont-ils cohérents ?

Pro Natura Jura regrette à nouveau l'absence d'une **stratégie** touristique établie à l'échelle de la région.

Pro Natura dénonce l'objectif de développer les accès à l'eau pour la baignade. Les cours d'eau et les plans d'eau sont avant tout des écosystèmes fragiles, déjà soumis à la hausse des températures, aux micropolluants et pollutions en azote et phosphore ; ils doivent être protégés des impacts sur la nidification d'espèces vulnérables, des dérangements dans les frayères, zones de reproduction et zones refuges des poissons, des nuisances sur l'entomofaune aquatique et la flore particulière, etc. Les cours d'eau ne sont pas des espaces de loisir ! Ils méritent donc au contraire des mesures spécifiques de préservation que l'on ne lit nulle part dans la documentation. Il faut également prendre en compte le probable retour imminent et souhaité du castor.

Adhérez-vous au principe que les infrastructures touristiques d'importance locale peuvent se développer sur l'ensemble du territoire du district ?

Oui. Toutefois, nous nous questionnons sur l'absence de définition des « infrastructures touristiques d'importance locale » par opposition à « régionale ». Nous craignons en effet que toute infrastructure soit qualifiée de locale afin d'être plus facilement concrétisée. Nous demandons donc des précisions sur ce point.

Soutenez-vous le fait d'orienter les nouvelles infrastructures touristiques ou de loisirs le long du Doubs dans les secteurs de la Maison du Tourisme et de Bellefontaine ?

Nous refusons résolument le développement au tourisme du site de Bellefontaine.

La vallée du Doubs bénéficie d'une protection juridique maximale sur le plan international et au niveau fédéral. La vallée est inscrite à l'inventaire des paysages, sites et monument naturels d'importance nationale (IFP). L'inscription d'un objet IFP indique que celui-ci mérite spécialement d'être conservé intact ou en tout cas d'être ménagé le plus possible. En matière de jurisprudence, le Tribunal fédéral (arrêt Rütli, ATF 135 II 209) a confirmé l'importance des inventaires fédéraux et précisé que les cantons et les communes ont l'obligation d'en tenir compte dans les plans directeurs et les plans d'affectation.

La vallée du Doubs est également classée comme site Emeraude. Une mesure du Plan d'action national en faveur du Doubs consiste à « établir un plan de gestion du site Emeraude « Clos du Doubs/Saint-Ursanne » afin de recenser l'ensemble de l'information existante (inventaire des milieux et des espèces) et des actions entreprises et prévues ». Celui-ci n'a pas encore été réalisé. Dans ce contexte, l'emplacement d'un nouveau camping reviendrait à compromettre la réalisation des mesures devant encore être mises en œuvre dans le cadre du Plan d'action national afin d'obtenir une meilleure connaissance de l'écosystème du site Emeraude et de pouvoir en réglementer le fonctionnement en toute connaissance de cause et œuvre clairement à rebours de toute **stratégie** visant à réduire les impacts environnementaux sur les sites sensibles.

De plus, inutile de rappeler la forte valeur patrimoniale de l'unique population du Doubs de l'apron du Rhône (Zingel asper) qui est en grand danger d'extinction. Sa conservation ainsi que celle d'autres espèces est primordiale. L'apron est par ailleurs à l'origine de la plainte déposée le 21.6.2011 par plusieurs organisations non gouvernementales (WWF, Pro Natura et FSP) pour possible violation de la Convention de Berne.

En réponse à une des recommandations émises par le Comité permanent de la Convention de Berne, un Plan d'action national en faveur du Doubs a été établi, qui prévoit la mise en œuvre de plusieurs mesures. Parmi elles figure l'établissement d'un plan d'action pour la Gestion de la pression et des opportunités touristiques (GPOT) visant également à définir une **stratégie** liée à la pression touristique. Un des objectifs fixé par le plan d'action GPOT est que « La santé du Doubs est préservée et la biodiversité du Doubs et de sa vallée renforcée. Les atteintes au milieu naturel sont évitées. Les sites atteints par les activités de loisirs sont restaurés. ». De plus, Bellefontaine ne figure pas parmi les sites d'action prioritaires pour le développement de mesures retenus par le groupe de travail GPOT.

En raison des intérêts prépondérants pour la nature et compte tenu du fait que le site se trouve hors zone à bâtir, avec de plus une qualité de la desserte en transports publics nettement insuffisante, un développement touristique sur le site de Bellefontaine est inconcevable.

Nous ne sommes également pas favorables au site de la Maison du Tourisme. Nous refusons en effet tout développement touristique qui aggravera la pression anthropique sur le Doubs et ses milieux riverains. En effet, l'instauration d'emplacements où s'y développent des activités de loisir en lien avec la rivière, ou là où l'on trouve des campings au bord de l'eau, représente une atteinte potentielle au cours d'eau et ses milieux naturels. L'ampleur et l'impact des activités humaines dans la vallée du Doubs doit être réduit au maximum. Pro Natura s'opposera à toute nouvelles nuisances au bord du Doubs.

Nous estimons au contraire que l'implantation d'une telle infrastructure doit être localisée à Porrentruy – au cœur de l'Ajoie, au cœur du réseau cyclable de la région (voir la carte ci-dessous) – à proximité immédiate des commerces et des services. Et n'oublions pas que Porrentruy est la ville suisse la plus proche de Paris !

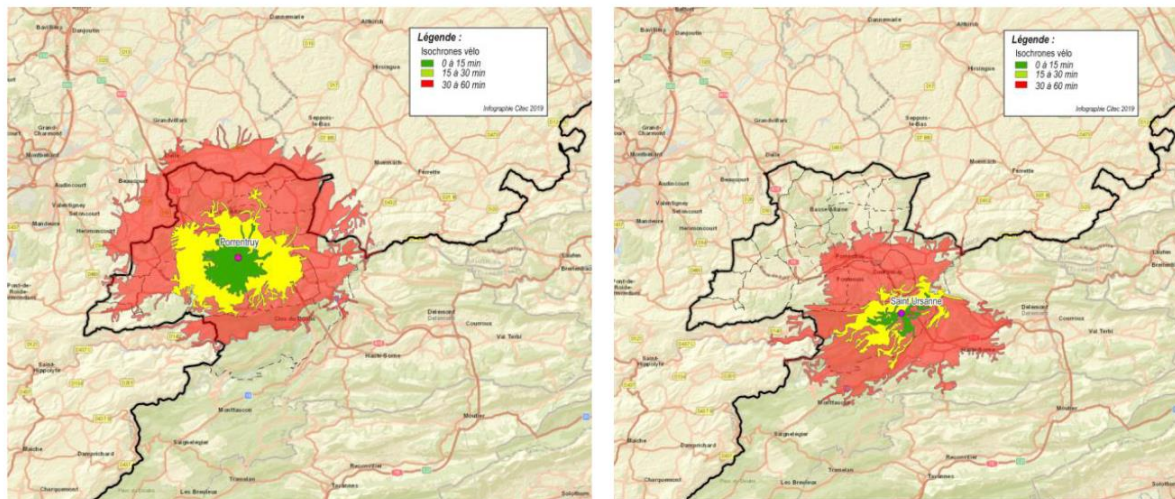


Figure 4 : isochrones vélo Porrentruy / Saint-Ursanne (source : Citec, 2019)

Mobilité

Adhères-vous à la politique menée en matière de mobilité (transports publics, mobilité douce et stationnement) ?

Pro Natura Jura regrette l'absence d'un état des lieux sur la mobilité entre les villages du district, entre le district et la vallée de Delémont et la France. Nous incitons le SIDP à s'approcher de l'Agglomération de Delémont et du Syndicat mixte de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle pour établir les enjeux de mobilité – les tunnels du Mont-Terri et du Mont-Russelin sont suffisamment bouchonnés pour qu'une réelle **stratégie** transfrontalière soit entreprise. Sans une telle étude globale de la mobilité, les axes d'action proposés restent des vœux pieux.

Pro Natura Jura estime que les transports publics ferroviaires méritent une attention plus importante. Nous suggérons ainsi la création d'une ligne transversale ajoinote Bure – Porrentruy – Bonfol ainsi que le déploiement des CJ entre Porrentruy et Glovelier afin de permettre une correspondance adéquate entre le district de Porrentruy et les Franches-Montagnes. Un tel développement aurait également comme conséquence de renforcer les CJ dans le paysage jurassien, également dans la perspective de la mise en fonction du troisième rail entre Glovelier et Delémont.

Nous profitons également de relever que le nouvel horaire proposé depuis décembre prolonge le temps d'attente pour les liaisons bus/train à Porrentruy. Il n'est pas tolérable en 2022 à l'heure des crises du climat et de la biodiversité que l'attractivité des transports publics soient dégradée (par exemple : pour Fontenais-Porrentruy, 7 min de plus à attendre).

Pro Natura Jura demande de favoriser l'autopartage (covoiturage, voiture partagée) et de développer le recours au trafic ferroviaire pour les marchandises avec une desserte fine en véhicule électrique.

Etes-vous d'accord avec les mesures proposées afin de renforcer les liaisons interrégionales et régionales en transports publics ?

Pro Natura Jura estime que les lignes de bus qui parcourent l'Ajoie doivent être transversales, par exemple Charmoille – Porrentruy – Damvant ou encore Grandfontaine – Bure – Buix – Montignez – Beurnevésin – Bonfol.

De plus, il est particulièrement regrettable qu'aucune réflexion n'ait été menée pour développer des lignes de bus publiques ou d'entreprises avec les grandes communes de France voisine. L'exploitation de la ligne ferroviaire Bienne – Delémont – TGV – Belfort doit être optimisée sur le plan de la fréquence, des correspondances avec le TGV, et le confort du voyage : il n'est plus admissible d'imposer un changement de train à Meroux sur le trajet Porrentruy – Belfort.

Adhères-vous au principe de développer des « voies vertes » ?

De manière générale, Pro Natura Jura est favorable à la mobilité douce si cette dernière n'empiète pas sur l'espace réservé aux eaux, sur les talus routiers ou sur des terres agricoles, sans parler des biotopes inventoriés. Pro Natura Jura estime donc que c'est l'ensemble des fonctions du réseau viaire actuel qui doit être prioritairement revu, par exemple en aménageant davantage de secteurs de route à 60km/h ou encore en améliorant ponctuellement les liaisons entre les chemins des remaniements parcellaires, par exemple entre Courgenay et Cornol au-dessus de l'autoroute. De plus, nous estimons que pourront être nommées voies vertes uniquement les tronçons perméables à l'eau, c'est-à-dire construites en groise, à l'instar du chemin entre Alle et Porrentruy situé au nord de la ligne CJ.

Nous demandons que l'éventuelle construction de toute liaison se fasse dans une démarche participative des associations environnementales. En effet, le maintien de la tranquillité des lieux doit être réfléchi suffisamment en amont.

Soutenez-vous la réflexion régionale à mener en matière de stationnement ?

Pour Pro Natura Jura, il est essentiel de coordonner politique des transport publics et politique de stationnement. Pour l'instant, le PDR semble encore nettement insuffisant pour que la politique de stationnement favorise réellement un report vers les transports publics.

Nature et paysage

Etes-vous d'accord avec la volonté de coordonner de manière régionale les différents enjeux en lien avec la nature et le paysage (adaptation au changement climatique, revitalisation de cours d'eau, interconnexion des milieux naturels) ?

Pro Natura Jura estime en effet important que ces thématiques soient abordées à l'échelle régionale. Toutefois, à la lecture de la question, nous regrettons qu'il ne s'agisse que d'une volonté et non d'une réelle politique engagée en faveur de la nature et du paysage.

Adhérez-vous aux mesures proposées concernant la thématique « Nature et Paysage » ?

Pro Natura Jura dénonce vivement la faiblesse tant qualitative que quantitative de ce chapitre.

Nous regrettons l'absence d'un état des lieux de la biodiversité et du paysage à l'échelle du district qui aurait pu déboucher sur une **stratégie** régionale Biodiversité et Paysage, elle-même mise en œuvre via le PDR, puis par les PAL. Aussi, nous nous contenterons de relever les grands manques.

Nous estimons ainsi que le SIDP doit développer des lignes directrices, des objectifs, des principes d'aménagement et des mandats de planification pour (liste non exhaustive) :

- (a) la conservation et le développement de vergers haute-tige dans les milieux construits et à la limite des villages avec une attention particulièrement pour la Chevêche d'Athéna et ses habitats,
- (b) la création d'une infrastructure écologique forte et solide, notamment pour les corridors faunistiques, à l'instar des liaisons régionales,
- (c) la création de zones de tranquillité et de districts francs,
- (d) la mise en œuvre du plan d'action national en faveur du Doubs,
- (e) le maintien et le développement de zones humides et de plans d'eau,
- (f) le développement de quartiers arborés d'espèces indigènes,
- (g) la conservation de grands espaces agricoles non construits et leur réarborisation (plantation de haies dans le finage),
- (h) la création de réserves forestières à basse altitude, par exemple entre Boncourt et Porrentruy,
- (i) le développement de la ripisylve le long des cours d'eau ajoulots et la préservation de tout point d'eau (sources, ruisseaux, cours d'eau, résurgences).
- (j) la réflexion sur les nuisances de l'éclairage public.

Nous invitons donc le SIDP à réexaminer l'entier de ce chapitre et à prendre connaissance du travail d'InfoSpecies sur l'infrastructure écologique ([lien](#)). Cette documentation permet de connaître le potentiel de milieux naturels à re/constituer pour assurer une préservation adéquate de la biodiversité commune par commune.

Autres

Pro Natura Jura demande que le PDR développe des mesures spécifiques pour la protection des sites inscrits à l'ISOS en s'inspirant notamment des dernières [recommandations fédérales](#).

Pro Natura Jura recommande au SIDP de faire nettement davantage prendre part la population à ce type de projet, par exemple via des démarches citoyennes. Dans une optique similaire de communication et de vulgarisation, Pro Natura Jura souhaite, dans un pur esprit de transparence, que toutes les réponses obtenues soient publiées sur le site du SIDP (au besoin en caviardant les noms des auteurs).

Pro Natura Jura aurait souhaité que l'élaboration du PDR ait été soumise à une procédure de concours ouverte aux bureaux d'aménagistes-urbanistes de Suisse. Il aurait en effet été intéressant d'avoir, en début de processus, plusieurs ébauches de projets de PDR à comparer. Cela aurait permis de montrer une diversité de futur possible pour la région. Au final, la population aurait pu choisir sa vision.

Finalement, Pro Natura Jura regrette sincèrement que le milieu associatif de protection et de préservation de la nature et du paysage ne soit consulté que maintenant alors que le milieu de promotion du tourisme, par l'intermédiaire de TalentisLAB, fait partie des auteurs du PDR. Il est donc regrettable de constater que seuls l'économie et le tourisme sont au cœur de cette réflexion, l'environnement est le parent pauvre de ce PDR. La préservation des ressources et de la nature est pourtant au cœur des prochains enjeux auxquels devront faire face les générations futures. Le périmètre étudié mérite indéniablement une meilleure prise en compte des aspects environnementaux à l'heure de l'effondrement de la biodiversité et de la poursuite de la fragilisation des milieux encore quelque peu préservés.